

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

- 314 **Pierre-Olivier HOCHARD, Jérémy ARTRU**
À propos des émissions en électrum d'Agathocle :
l'apport des analyses élémentaires
- 322 **Florian GRIMALDI**
Le numéraire d'or à Forum *Iulii*.
Découvertes anciennes et apport de l'archéologie préventive
- 329 **Dominique HOLLARD**
Un billon lauré lyonnais de Florian (276), témoin de son *donativum* d'avènement
- 333 **Christian CHARLET, René WACK**
Un douzain de la principauté lorraine de Phalsbourg et Lixheim
au millésime 1634 inédit

CORRESPONDANCE

- 339 **Thibault CARDON, Martine CREUSY, Richard PROT**
Arnold IV comte de Chiny (1299-1310) :
le double parisis pour Neufchâteau retrouvé

SOCIÉTÉ

- 342 Compte rendu de la séance du 09 novembre 2019

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 07 DÉCEMBRE 2019 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

SAMEDI 11 JANVIER 2020 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

SAMEDI 01 FÉVRIER 2020 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

ÉTUDES ET TRAVAUX

Pierre-Olivier HOCHARD*, Jérémy ARTRU**

À propos des émissions en électrum d'Agathocle : l'apport des analyses élémentaires

S'il est entendu qu'électrum désigne un alliage or/argent, sa nature demeure toutefois extrêmement imprécise, y compris dans les sources anciennes. Pline l'Ancien le présente comme un alliage naturel ou artificiel dans lequel la proportion d'argent atteint un cinquième¹. Au début du VII^e siècle, Isidore de Séville le définit lui comme un alliage contenant trois parts d'or pour une part d'argent². Et Hérodote, au V^e siècle av. J.-C., fait la distinction entre or pur et or blanc, mais n'emploie pas pour autant le mot ἤλεκτρον³. Ce terme a ainsi été appliqué à de très nombreux monnayages antiques aux titres en or très variables, produits à partir d'alliages natifs ou artificiels⁴. Il ne sera donc employé ici que par convention, bien que certaines branches de la discipline, telle la numismatique celtique, n'y aient pas recours.

Utilisés pour produire les premières monnaies frappées⁵, ces alliages disparaissent presque complètement à l'époque classique. En Méditerranée occidentale, où ils ne furent jamais frappés jusque-là, deux ateliers font toutefois exception : Carthage, surtout (fin IV^e et III^e siècle), et Syracuse (plus ponctuellement à la charnière des IV^e et III^e siècles).

L'attribution des émissions en or allié de Syracuse à Agathocle fut établie par Jenkins⁶, et est aujourd'hui totalement admise. La question de la datation précise fut plus discutée. Pour Jenkins, ce monnayage fut majoritairement frappé entre 310 et 305, avec des phases internes qui se succèdent. Il insiste toutefois sur le caractère tardif du dernier groupe (gr. D), peut-être légèrement postérieur à la mort d'Agathocle en 289⁷. Cette datation haute est cependant contestée : on pourrait faire démarrer ces frappes d'or allié après le traité de paix entre Syracuse et Carthage en 306-305⁸, voire à la prise du titre royal par Agathocle en 304⁹.

Malgré ces incertitudes, il demeure fondamental de s'appuyer sur l'étude de Jenkins. Il y distingue plusieurs groupes sur la base de différences typologiques et métrologiques, et de variations de la teneur en or¹⁰ :

* Maître de Conférences, Université de Tours, CeTHiS (EA 6298) ; pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr

** Doctorant en histoire ancienne, Université d'Orléans-CNRS, IRAMAT-CEB (UMR 5060) ; jeremy.artru@cnrs-orleans.fr

1. NH, XXXIII, 23.

2. Étymologies, XVI, 24.

3. Hérodote, I, 50. En grec, ἤλεκτρον pose d'ailleurs le problème de la polysémie puisqu'il désigne l'ambre, avant d'être appliqué aux alliages or-argent.

4. En dernier lieu WARTENBERG *et al.* 2019 et l'étude fondamentale de NICOLET-PIERRE, BARRANDON 1997.

5. LE RIDER 2001, p. 41-100 ou la plus courte synthèse de GERIN *et al.* 2001, p. 41-47.

6. Jenkins s'oppose ainsi à Seltman. Voir JENKINS 1968, p. 146-147.

7. JENKINS 1968, p. 153.

8. IERARDI 1995-1996, p. 35, qui prend pour preuve la mention de l'indemnité de guerre versée en or par Carthage à Agathocle (voir Diodore, XX, 79, 5).

9. Diodore, XX, 54, 1. Voir NICOLET-PIERRE 2002, p. 239 ; WILL 2003, p. 114-120.

10. JENKINS 1968, p. 147-149.

- Gr. A : Apollon/Trépied (c. 3,60 g ; 68 % d'or¹¹), Apollon/Cithare (c. 1,80 g ; 53-74 % ; figure 1^A), Aréthuse/Pieuvre (c. 0,70 g ; 54-63 % ; figure 1^B), sans symbole au droit ;
- Gr. B : Apollon/Trépied seulement, avec une grande variété de symboles au droit (c. 3,60 g, titre majoritairement compris entre 48 % et 57 % ; figure 1^C) ;
- Gr. C : Apollon/Trépied seulement, avec une grande variété de symboles au droit (c. 3,60 g, 22-69 % ; figure 1^D). Ce groupe apparaît très hétérogène, malgré des titres majoritairement compris entre 29 % et 35 % ;
- Gr. D : Apollon/Artémis, avec des symboles au droit et au revers (c. 6,60 g, 22-37 %, avec des titres majoritairement compris entre 22 % et 27 % ; figure 1^E).



Figure 1 - A : Paris, FG 1464 (agrandissement $\times 1,5$) ; B : Paris, FG 1466a (agrandissement $\times 2,2$) ; C : Paris, Luynes 1267 (agrandissement $\times 1,2$) ; D : Paris, Luynes 1265 (agrandissement $\times 1,2$) ; E : Paris, Armand-Valton 158.

Les estimations du titre, fondamentales dans le classement de Jenkins, ont cependant été pratiquées selon la méthode du poids spécifique, avec quelques analyses complémentaires par activation neutronique¹². Dans le cadre du projet Aureus, nous avons eu l'occasion de faire analyser à l'IRAMAT-CEB les 26 monnaies d'électrum du DMMA de la BnF par LA-ICP-MS¹³. L'ensemble est représentatif dans la mesure où il comprend 5 exemplaires du gr. A (Apollon/Cithare : c. 1,72 g, 12 mm ; Aréthuse/Pieuvre : c. 0,73 g, 8,5 mm), 11 du gr. B (c. 3,56 g, c. 15 mm), 3 du gr. C (c. 3,54 g, c. 15,5 mm) et 7 du gr. D (c. 6,76 g, 19 mm). Une grande variété de symboles y est également représentée, exception faite du gr. C. (le faible nombre d'exemplaires analysés appelle des interprétations prudentes).

Les analyses élémentaires permettent de revenir à nouveaux frais sur la question du titre. Nos résultats confirment les estimations de Jenkins, malgré quelques écarts qui peuvent s'expliquer par les risques de sous-estimer la teneur en or lors de la

11. Un seul exemplaire a fait l'objet d'une analyse par poids spécifique. JENKINS 1968, p. 155.

12. JENKINS 1968, p. 160. Les exemplaires proviennent de La Haye et ont été analysées par H. Das au Reactor Centrum Nederland de Petten.

13. Sur la méthode et son application aux métaux monnayés, voir en particulier GRATUZE *et al.* 2004, BLET-LEMARQUAND *et al.* 2014. Pour une présentation détaillée des résultats, Actes du Colloque « Aureus. Le Pouvoir de l'or », à paraître chez Ausonius en 2020.

mesure du poids spécifique¹⁴. Notons que les analyses par activation neutronique évoquées par Jenkins présentent toutes des teneurs en or similaires aux nôtres, supérieures aux estimations par poids spécifique. Si le titre des monnaies doit donc être légèrement revu à la hausse, les grandes caractéristiques du monnayage présentées par Jenkins se confirment.

Les monnaies des gr. A et B se caractérisent par des titres supérieurs à 50 % d'or (figure 2). Le gr. A, pour lequel seuls trois exemplaires Apollon/Cithare et deux exemplaires Aréthuse/Pieuvre ont pu être analysés, apparaît assez hétérogène. Le gr. B est beaucoup plus homogène, les titres des 11 monnaies analysées étant compris entre 53 et 58 % d'or¹⁵. Seules trois monnaies du gr. C ont pu être analysées, ce qui est insuffisant pour caractériser l'ensemble. Elles affichent par ailleurs des teneurs en or variées. Celle à l'arc au droit affiche un titre de 72,7 % d'or, en accord avec Jenkins qui place ce différent en début d'émission, avec un titre restauré au niveau du gr. A¹⁶. Les deux autres exemplaires analysés (aile et tête de cheval) sont eux frappés avec un alliage de moins bonne qualité (c. 35-40 % d'or seulement). Ce faible titre caractérise également les monnaies du gr. D, dont le pourcentage d'or ne dépasse pas 40 %, avec une concentration entre 30 et 35 %.

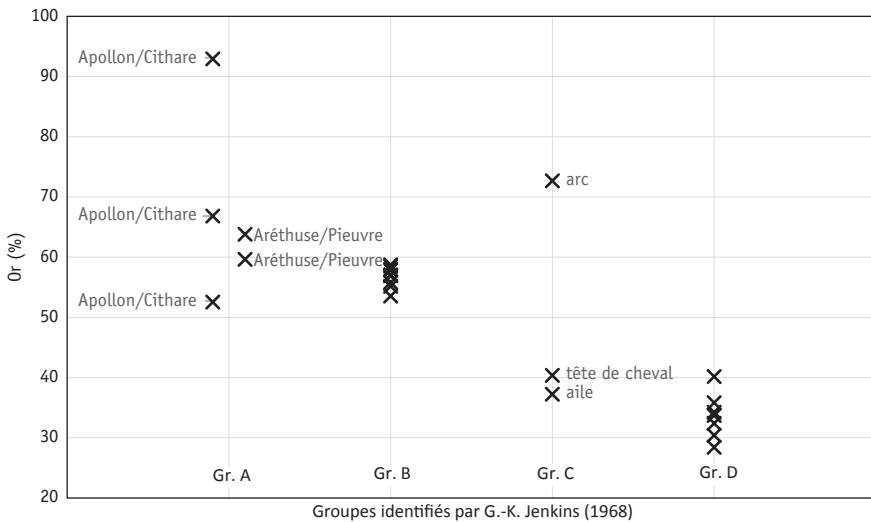


Figure 2 - Titre des monnaies en électrum d'Agathocle (LA-ICP-MS).

14. Le calcul du poids spécifique requière une grande précision dans la mesure. La présence d'impuretés de surface, de fissures susceptibles d'emprisonner de l'air (fréquentes sur les monnaies de bas titre) ou de cuivre dans l'alliage (en moyenne 1,85 % pour les exemplaires nous concernant) peuvent conduire à sous-estimer le poids spécifique de la monnaie.
15. Les analyses neutroniques présentées par JENKINS 1968, p. 160 confirment très nettement ce constat.
16. Il faut néanmoins rester prudent, le raisonnement de Jenkins ne s'appuyant que sur l'exemplaire de la BnF.

Malgré cette grande hétérogénéité, il semble, si l'on suit la classification relative de Jenkins, que l'alliage employé pour produire ces monnaies a été en partie contrôlé. C'est ce que suggère l'examen des teneurs en plomb, dont la présence dans les alliages or-argent est vue comme le signe d'un ajout volontaire d'argent¹⁷. Si le constat n'est pas flagrant pour le gr. A, possiblement produit à partir d'ors natifs, il est en revanche très net à partir du gr. B, et particulièrement marqué dans le gr. D (figure 3). Cette transition entre des alliages à c. 55-70 % d'or et ceux à moins de 40 % semble être opérée au début de l'émission du gr. C. Ce degré de contrôle n'atteint cependant pas celui observé à la même période à Carthage¹⁸. Cette variation du titre de l'électrum de Syracuse est un problème majeur pour définir sa valeur et son utilisation¹⁹, d'autant plus que la métrologie ne semble pas apporter d'éclaircissement. L'examen de notre échantillon révèle, comme l'avait montré Jenkins²⁰, que les poids et diamètres témoignent d'un bon respect de l'étalon monétaire, par ailleurs caractérisé par un système complexe de dénominations. Ainsi les gr. B et C, distincts par leur titre, s'avèrent similaires du point de vue métrologique.

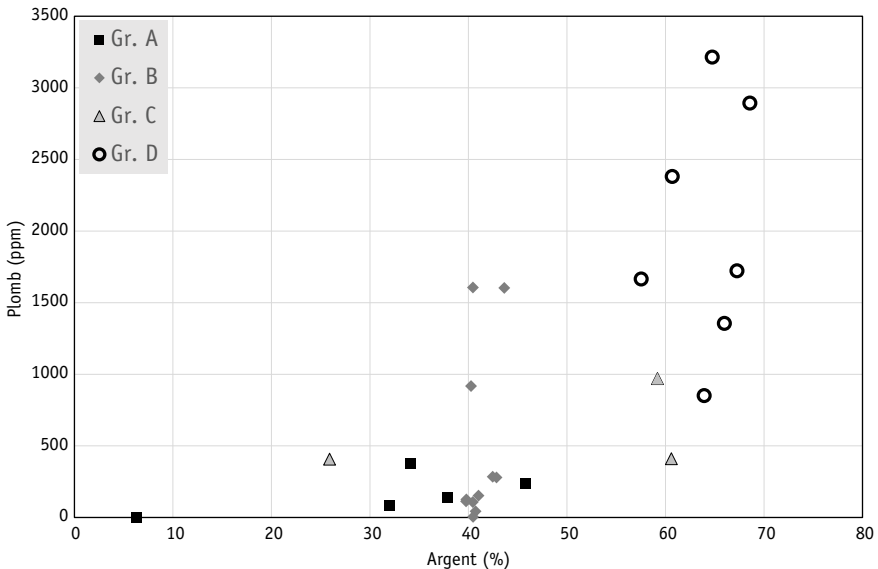


Figure 3 - Teneurs en plomb par rapport aux teneurs en argent (LA-ICP-MS).

17. BARRANDON, POIRIER 1985, p. 33-34 ; NICOLET-PIERRE, BARRANDON 1997, p. 132-134.

18. Le titre des monnaies carthaginoises en or allié émises à la même période (J.&L. gr. V) est d'environ 65 % d'or et s'inscrit dans le contexte d'un strict contrôle de la teneur en or, qui diminue progressivement pendant plusieurs décennies (JENKINS, LEWIS 1963, p. 20-34, 64-67 ; ARTRU *et al.*, à paraître.)

19. Une proposition de valeur relative de ces monnaies par rapport à l'argent a été formulée par JENKINS 1968, p. 154, sur la base d'un raisonnement déjà tenu à propos des monnaies de Carthage (JENKINS, LEWIS 1963, p. 33).

20. Jenkins 1968, p. 159-160.

L'analyse par LA-ICP-MS offre également la possibilité de s'intéresser à la présence d'éléments traces non examinés par Jenkins. Le graphique présentant les teneurs en platine et palladium (excellents indicateurs des stocks métalliques employés, voire de leur provenance géographique²¹) dans les monnaies permet de relever une diversité de signatures (figure 4). On identifie en effet deux ensembles distincts. Le premier (ellipse 1), très homogène, est constitué essentiellement par les monnaies du gr. B. La présence de trois monnaies du gr. A suggère la présence d'un premier stock d'or allié employé par Agathocle pour produire la majeure partie des gr. A et B. L'homogénéité du métal employé n'est toutefois pas parfaite puisque trois exemplaires restent en dehors de l'ellipse. Cette différence de composition, en particulier entre deux exemplaires du gr. B liés par les coins (cithare au revers), pourrait marquer l'existence précoce d'un second stock métallique (ellipse 2)²². Il est principalement représenté par des monnaies du gr. D et comprend également, outre deux monnaies des gr. A et B évoquées précédemment, deux monnaies du gr. C, difficile à caractériser en raison du faible nombre d'échantillons analysés.

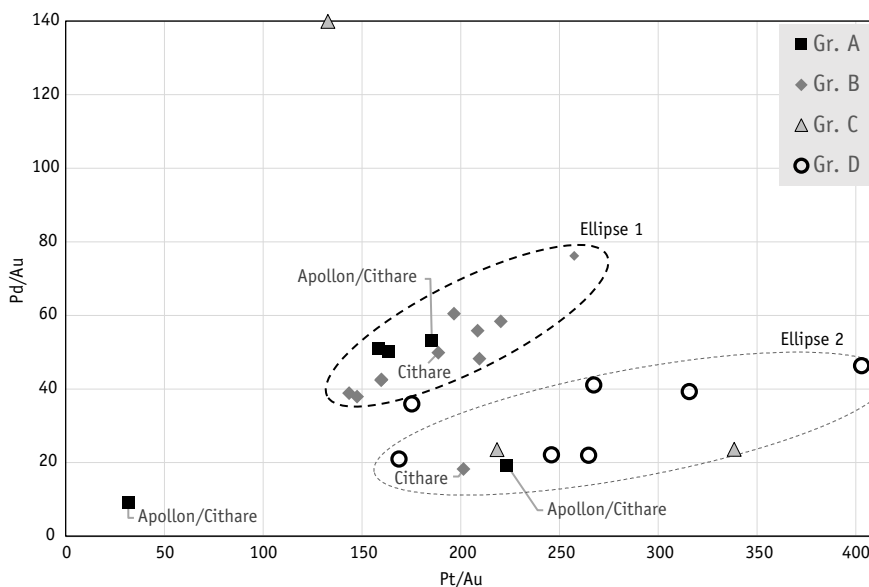


Figure 4 - Teneurs en platine et en palladium rapportées à l'or (LA-ICP-MS).

21. BLET-LEMARQUAND *et al.* 2014, p. 136, 146, BLET-LEMARQUAND *et al.* 2017. Sur le graphique suivant, les teneurs en platine et en palladium sont rapportées à celles de l'or afin de pouvoir comparer entre elles des monnaies aux titres divers.
22. On note également l'apparente dispersion des teneurs en éléments platinoïdes des trois exemplaires du gr. A au type Apollon/Cithare, qui rappelle la dispersion de leurs titres et indique peut-être l'emploi d'or aux provenances variées dans un premier temps. Le faible nombre de monnaies analysées empêche néanmoins d'avancer davantage sur cette question.

On peut donc interpréter ces résultats comme une nouvelle confirmation du classement interne et de la chronologie relative de Jenkins. On y lirait l'utilisation successive de deux stocks d'or différents par l'atelier syracusain. Dans un premier temps un vaste ensemble assez cohérent, utilisé pour frapper le gr. A et surtout le gr. B, puis un stock bien distinct pour le gr. C et surtout le gr. D. La transition entre ces deux stocks métalliques demeure toutefois floue, car on relève la présence ponctuelle mais précoce de la seconde signature élémentaire dans des exemplaires des gr. A et B, et le faible nombre de monnaies du gr. C analysées ne permet pas de cerner avec précision ses caractéristiques géochimiques. Il semble néanmoins plausible que, comme dans le cas de l'étude du titre, ce gr. C marque la rupture dans l'utilisation du métal.

Ces interprétations prennent davantage de sens lorsque les résultats des analyses sont mis en regard de données concernant les monnaies carthaginoises en or allié émises à la même période. Les stocks métalliques présentés ont en effet déjà été identifiés lors d'un travail consacré à la mise en relation de l'or monnayé à Carthage et à Syracuse²³, et il est notable que la première signature élémentaire identifiée (ellipse 1) est également partagée par les monnaies frappées en abondance par Carthage à la fin du IV^e siècle (J.&L. gr. IV et V). Cela corrobore plus largement l'idée de Jenkins selon laquelle le gr. B constitue le gros de la production, très cohérent, et probablement émis sur une période relativement courte. La signature géochimique des monnaies d'électrum du gr. D, quant à elle, correspond à un autre stock d'or utilisé principalement à Syracuse sous Hicétas et Hiéron II, et à Carthage pendant la Première Guerre punique. Se pose alors à nouveau la question de la chronologie de ce dernier groupe. Sans attestation de ces monnaies dans des trésors, il reste délicat d'avancer avec certitude, mais l'idée de Jenkins selon laquelle il a été émis à la fin du règne d'Agathocle ou juste après sa mort semble se confirmer. Nous nous trouvons en tout cas face à l'une des premières attestations de ce stock métallique, qui fut par la suite largement utilisé en Méditerranée occidentale au III^e siècle. Son origine demeure toutefois imprécise puisqu'il pourrait s'agir d'une nouvelle source de minerai comme d'une vaste refonte d'or précédemment en usage. Elle l'est d'autant plus que, contrairement au cas carthaginois, les stocks métalliques sont ici moins hermétiques (voir les deux monnaies des gr. A et B dans l'ellipse 2)²⁴. On se trouve donc, à l'époque d'Agathocle – tout particulièrement avec ce monnayage d'électrum – à une période charnière en matière de stocks d'or monnayé en Méditerranée occidentale.

Les analyses archéométriques permettent donc bien d'apporter de nouveaux éléments de compréhension aux nombreuses questions soulevées par ce monnayage, bien que plusieurs demeurent en suspens. Son organisation précise et sa datation, en particulier, mériteraient une étude plus approfondie des trésors, des liaisons de coins et de la métrologie. Malgré les tentatives de réévaluation dont elle a fait l'objet, l'étude de Jenkins reste donc à l'heure actuelle la référence en la matière²⁵.

23. ARTRU *et al.*, à paraître.

24. L'analyse des monnaies en bon or frappées sous Agathocle confirme cette relative dispersion qui illustre l'emploi de stocks variés. Sur la question, voir plus largement ARTRU *et al.*, à paraître.

25. Sur la réévaluation de Jenkins, voir IERARDI 1995-1996.

Se pose alors l'épineuse question des relations entre Syracuse et Carthage, dont ces monnaies en or allié émises sous Agathocle pourraient être les témoins. Nombre de numismates, et parmi les plus renommés²⁶, ont en effet expliqué l'existence de ces émissions d'électrum d'Agathocle par l'intensité des relations siculo-puniques sous ce règne et leur contemporanéité avec les frappes carthagoises selon un schéma simplifié ici à outrance : Syracuse frappe de l'électrum car Carthage en frappe également. C'est d'ailleurs l'argument avancé par Ierardi (qui convoque les échanges des stocks métalliques suite au traité de paix entre les deux cités, en particulier dans Diodore) pour dater les émissions d'électrum de Syracuse²⁷... et la comparaison des titres *semblerait* aller dans ce sens. Le titre de l'électrum carthagoise baisse en effet par palier et atteint environ 65 % d'or à l'époque où Agathocle règne sur Syracuse, d'où une proximité apparente avec les gr. A et B. De plus, une remise en contexte de cette production laisse clairement apparaître un « moment Agathocle » dans les relations entre les deux cités²⁸, particulièrement propice aux transferts de stocks métalliques. La thésaurisation, souvent conjointe, de ces monnaies tend d'ailleurs à montrer que si les monnaies carthagoises circulent dans l'espace syracusain, la réciproque n'est pas vraie.

Mais il serait extrêmement réducteur, pour ne pas dire dangereux, de rester à la surface de ce trop bel emboîtement des sources. Si la datation relative de ces séries semble acquise, la question de leur datation absolue se pose toujours, tant à Carthage qu'à Syracuse. Or, dans une période diplomatique aussi dense, une modification ne serait-ce que de 5 ans de la datation de tel ou tel groupe viendrait remettre en cause certaines conclusions liées à la référence au traité de paix de 306-305. D'autre part, le passage de Diodore mentionné précédemment n'est pas sans poser plusieurs problèmes, tant du point de vue de la référence à l'or dans la traduction française de la CUF que de la restitution du texte grec²⁹. Quand bien même nous suivrions Ierardi, qui se réfère à la traduction anglaise, Diodore utilise le terme χρυσίον sans autre précision, ce qui ne permet pas de conclure que ce stock éventuel a servi à produire les monnaies d'électrum qui nous concernent. Enfin, si les titres des monnaies carthagoises et syracusaines sont approchants, l'électrum de Syracuse contient globalement plus d'argent. Et les éléments traces d'une partie de la production syracusaine ne correspondent pas à ceux de l'or alors frappé par Carthage. Si l'on peut donc envisager qu'Agathocle a, à un moment donné, réemployé du métal carthagoise pour frapper monnaie (le gr. B, très cohérent et proche par ses éléments traces des gr. IV/V de Carthage pourrait en être l'illustration), ce phénomène ne saurait expliquer l'ensemble de la production, complexe et non ponctuelle. D'autre part, les différences de titres invitent à considérer, en cas d'utilisation du métal punique, l'hypothèse d'un ajout d'argent de la part des monnayeurs syracusains.

26. Voir la remarque, prudente, de NICOLET-PIERRE 2000, p. 239.

27. IERARDI 1995-1996, p. 35, qui se réfère à Diodore, XX, 79, 5.

28. Voir ARTRU *et al.*, à paraître où sont, en particulier, développées les remarques concernant les trésors.

29. Voir la traduction de C. Duryve aux Belles Lettres, et la note 519, p. 242. Voir également, HOCHARD, ARTRU, à paraître.

Malgré les apports des analyses, les zones d'ombre restent donc multiples et mériteront de plus amples développements, que ne permet pas la présente publication. La question des objectifs et des destinataires de ces monnaies doit en particulier être éclaircie afin de mieux comprendre cette pratique innovante de l'atelier monétaire de Syracuse au tournant des IV^e-III^e siècles avant J.-C. Ces monnaies renforcent en tout cas l'idée selon laquelle le terme d'électrum ne saurait définir de façon satisfaisante la grande variété que représentent les monnaies en or allié, particulièrement à l'époque hellénistique dans le bassin occidental de la Méditerranée.

Bibliographie

- ARTRU *et al.* (à paraître) : J. ARTRU, P.-O. HOCHARD, B. GEHRES, Carthage and Syracuse gold, from the reign of Dionysos the Elder to the end of the First Punic War: crossed views, à paraître.
- BARRANDON, POIRIER 1985 : J.-N. BARRANDON, J. POIRIER, Les méthodes d'analyse des monnaies d'or, dans *L'or monnayé I*, C. MORRISON *et al.* (éd.), Paris, 1985, p. 17-38.
- BLET-LEMARQUAND *et al.* 2014 : M. BLET-LEMARQUAND, S. NIETO-PELLETIER, G. SARAH, L'or et l'argent monnayés, dans *Circulation et provenance des matériaux dans les sociétés anciennes*, Ph. DILLMANN, L. BELLOT-GURLET (éd.), Paris, 2014, p. 133-159.
- BLET-LEMARQUAND *et al.* 2017 : M. BLET-LEMARQUAND, S. NIETO-PELLETIER, F. TEREYGEOL, A. SUSPÈNE, Are platinum and palladium relevant tracers for ancient gold coins?, *Archaeometallurgical and archaeometric data to study an antique numismatic problem, dans Archeometallurgy in Europe IV*, I. MONTERO-RUIZ, A. PEREA (eds.), Madrid, 2017, p. 19-28.
- GERIN *et al.* 2001 : D. GERIN, C. GRANDJEAN, M. AMANDRY, Fr. DE CALLATAÏ, *La monnaie grecque*, Paris, 2001.
- GRATUZE *et al.* 2004 : B. GRATUZE, M. BLET-LEMARQUAND, J.-N. BARRANDON, Caractérisation des alliages monétaires à base d'or par LA-ICP-MS, *BSFN*, 59-06, 2004, p. 163-169.
- HOCHARD, ARTRU (à paraître) : P.-O. HOCHARD, J. ARTRU, D'or ou d'argent : mais qu'ont bien pu donner les Carthaginois à Agathocle (à propos de Diodore, XX, 79, 5) ?, à paraître.
- IERARDI 1995-1996 : M. IERARDI, The Tetradrachms of Agathocles of Syracuse: A preliminary study, *AJN*, 7/8, 1995-1996, p. 1-73.
- JENKINS 1968 : G. K. JENKINS, Electrum coinage at Syracuse, dans *Essays in Greek Coinage Presented to Stanley Robinson*, C. M. Kraay, G. K. Jenkins (eds.), Oxford, 1968, p. 145-162.
- JENKINS, LEWIS 1963 : G.-K. JENKINS, R.-B. LEWIS, *Carthaginian Gold and Electrum Coins*, London, 1963.
- LE RIDER 2001 : G. LE RIDER, La naissance de la monnaie. Pratiques monétaires de l'Orient ancien, Paris, 2001.
- LEWIS 2006 : S. LEWIS, Agathocles: tyranny and kingship in Syracuse, *Electrum: studies in ancient history*, 11, 2006, p. 45-59.
- NICOLET-PIERRE 2002 : H. NICOLET-PIERRE, *Numismatique grecque*, Paris, 2002.
- NICOLET-PIERRE, BARRANDON 1997 : H. Nicolet-Pierre, J.-N. Barrandon, Monnaies d'électrum archaïques. Le trésor de Samos de 1894 (IGCH 1158) conservé à Paris, *RN*, 152, 1997, p. 121-135.
- WARTENBERG *et al.* 2019 : U. WARTENBERG, P. VAN ALFEN, H. GITLER, K. KONUK, *White Gold. Studies in Early Electrum Coinage*, New York, 2019.
- WILL 2003 : Éd. WILL, *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*, Paris, 2003 (réédition de la 2^e édition de 1979-1982).

Florian GRIMALDI*

Le numéraire d'or à Forum Iulii.

Découvertes anciennes et apport de l'archéologie préventive

La découverte en 2014 d'un petit ensemble de trois *aurei* dans le cadre d'une fouille préventive à Fréjus a motivé une mise au point sur le numéraire d'or de cette cité de Gaule Narbonnaise. Il en est ressorti un corpus réduit mais non dénué d'intérêt que nous exposons dans cet article.

Des découvertes anciennes et peu documentées

Les premières découvertes de monnaies d'or à Fréjus datent de la fin du XIX^e siècle. Les deux premières monnaies d'or dont nous avons connaissance font aujourd'hui partie du fonds ancien des collections du musée archéologique de Fréjus. Elles sont mentionnées pour la première fois par J. A. Aubenas en 1886 dans la description des collections du musée¹ comme acquises par la municipalité « à un prix avantageux » sans toutefois le mentionner. Si elles ne proviennent pas de contextes archéologiques précis, nous pouvons tout de même envisager leur provenance grâce aux indications laissées par Aubenas.

La première monnaie d'or dont il est fait mention est un *aureus* d'Hirtius pour César (figure 1) frappé à Rome en 46 av. J.-C. (RRC 466/1). Il présente un diamètre de 21 mm pour un poids de 7,86 g.



Figure 1 (© R. Hacquard/Service Archéologie et Patrimoine de la ville de Fréjus ; agrandissement × 1,5).

D/ C • CAESAR • COS • TER, Tête féminine voilée à droite.

R/ A • HIRTIVS • PR, *Lituus*, cruche et hache sacrificielle.

Cette monnaie a été mise au jour entre 1881 et 1886 « dans les déblais du boulevard qui unit celui de Valescure à la route d'Italie »². Cette découverte à environ 1 km au

* Service Archéologie et Patrimoine de la ville de Fréjus ; chercheur associé Centre Camille Jullian UMR 7299 ; f.grimaldi@ville-frejus.fr

1. Musée qu'il crée en 1880.

2. AUBENAS 1886, p. 106. La route d'Italie reprend le tracé de la voie Aurélienne. Le « boulevard » dont parle Aubenas est certainement l'actuelle RD 37 dont les travaux ont débuté en 1881 afin de désenclaver le quartier de Valescure, lieu de villégiature pour riches hivernants étrangers durant la seconde moitié du XIX^e siècle.

nord-est de l'enceinte de la ville s'inscrit dans un cadre archéologique où seule la voie Aurélienne qui traverse la cité était alors connue.

Les découvertes archéologiques effectuées depuis lors ont permis une meilleure compréhension des abords de la ville. L'occupation de cette zone est caractérisée par des activités d'artisanat et de stockage dans un quartier péri-urbain de Forum *Iulii* dans la plaine le long d'une voie littorale à l'est et par des installations de *villae* sur les hauteurs au nord-est.

Une petite nécropole a été découverte³ directement au sud du secteur de découverte de cette monnaie et vient compléter la vision que nous avons de cette zone. Sa taille et le type d'inhumation rencontré font penser à un ensemble funéraire lié à un domaine.

L'*aureus* d'Hirtius n'a pas de contexte précis, cependant nous formulons ici l'hypothèse au regard des contextes archéologiques actuellement en notre connaissance qu'il pourrait être lié à un établissement de type domanial.

Cette monnaie a longtemps été une rareté sur le territoire de Narbonnaise. Un seul autre *aureus* de ce type appartenant au trésor de Saint-Frichoux dans l'Aude était connu depuis 1856⁴. En 2016 quatre autres exemplaires ont été mis au jour lors de la découverte du trésor de Tholon relativisant le degré de rareté du type⁵.

La deuxième monnaie indiquée par Aubenas est un *aureus* de Claude frappé à Rome au nom de Néron (figure 2) daté de 50-54 apr. J.-C. (RIC 78 – BNCMER II 94) qui présente un diamètre de 19 mm pour un poids de 7,6 g.



Figure 2 (© R. Hacquard/Service Archéologie et Patrimoine de la ville de Fréjus ; agrandissement × 1,5).

D/ NERONI CLAUDIO DRVSO GERM COS DESIGN, Buste drapé de Néron César tête nue à droite.

R/ Bouclier et lance verticale ; dans le champ EQVESTER / OR-DO / PRINCIPI / IVVENT.

Cette monnaie a été découverte au « clos-Anglès, aujourd'hui propriété Honoré Constant » (à l'heure actuelle Clos de la Tour) entre 1835 et 1884. Cette découverte s'inscrit dans un riche quartier d'habitation comme l'ont montré les nombreuses découvertes (statuaires, mosaïque) menées au fil du temps au cœur du Clos de la Tour.

3. GAUCHER 2019.

4. CALLU, LORIOT 1990, p. 156.

5. SUSPÈNE *et al.* 2016, p. 86.

En Narbonnaise, de nombreux *aurei* de Néron sont connus. Jean-Pierre Callu et Xavier Lorient faisaient déjà remarquer, en 1980, qu'à l'échelle de la Gaule, les *aurei* du principat de Néron constituent le plus gros pourcentage des découvertes de monnaies d'or pour le 1^{er} siècle mais également pour toute la période impériale⁶. La raison de la profusion de frappe de monnaies d'or sous Néron étant liée de toute évidence à la réforme monétaire de 64.

Parmi les découvertes anciennes, une dernière monnaie d'or a été mise au jour à Fréjus, au début du 20^e siècle. Il s'agit d'un *tremissis* (MEC vol. 1, 195) que le style et la pseudo-titulature identifie comme une émission wisigothique copiant un modèle justinien (figure 3). Il présente un diamètre de 16 mm pour un poids de 1,26 g.



Figure 3 (© The Fitzwilliam Museum, Cambridge ; agrandissement × 1,5).

D/ DNATI • ITAIIIT • C, Buste diadémé à droite, à la croix pectorale pattée.
R/ • DVII • ITAIIIV, Victoire stylisée debout à droite, tenant une couronne et une palme sur l'épaule ; dans le champ • ; à l'exergue CONOD.

Le droit présente un buste au traitement assez brut orné d'une croix pectorale pattée. Le revers figure une représentation fortement stylisée d'une victoire debout à droite tenant une couronne. On notera plusieurs éléments marquants dans le traitement du sujet et en premier lieu les jambes qu'on ne saurait dénombrer. La figuration du visage en forme de X questionne également et ferait presque penser à une tête janiforme. Le corps et les bras sont réduits à leur plus simple expression, tout comme la couronne, un simple anneau. La palme semble quant à elle flotter, brisée en deux, dans le champ. Cette monnaie est datée des années 527-565 par Grierson soit du règne de Justinien, mais son caractère imitatif peut laisser envisager une datation ultérieure.

Cette découverte est attribuée à Monsieur W.H. Bullock Hall en 1905 (pourtant décédé en avril 1904) dans l'amphithéâtre de Fréjus⁷. Nous savons par une correspondance adressée à A. Héron de Villefosse qu'il y mène des fouilles à ses frais au cours des années 1902-1903⁸. Il cite pour cette excavation une monnaie mérovingienne frappée à Viviers (à ce jour perdue). Il n'aurait sans nul doute pas oublié de mentionner la présence d'une monnaie d'or et il est fort à parier que notre *tremissis* fut trouvé un peu plus tardivement, au début de l'année 1904.

6. CALLU, LORIENT 1980, p. 783.

7. BLACKBURN, GRIERSON 1986, p. 338 ; LAFAURIE, PILET LEMIERE 2003, p. 324.

8. HÉRON DE VILLEFOSSE 1904, p. 106.

On retrouve par la suite cette monnaie outre-manche dans la collection privée du professeur Ph. Grierson, qui la cède en 1976 au Fitzwilliam Museum de Cambridge.

Il semblerait qu'il s'agisse de la seule monnaie d'or du VI^e siècle isolée connue à ce jour dans les environs directs de Fréjus. À proximité nous citerons le trésor d'Hyères (Var), mis au jour en 1910, au *terminus* 567-578, qui comprenait 300 monnaies aujourd'hui dispersées, dont des frappes wisigothiques pseudo-justiniennes⁹.

Malgré une activité archéologique importante au cours du XX^e siècle, et plus encore avec la création d'un service archéologique municipal et la professionnalisation de l'archéologie, aucune monnaie d'or n'a été mise au jour à Fréjus pendant 110 ans.

La découverte de l'impasse Turcan

Une fouille a été effectuée par le service archéologie et patrimoine de la ville de Fréjus au cours de l'été 2014 sur le site de l'impasse Turcan dans le quart sud-est de la ville antique, contre le rempart qui surplombe le port. Cette opération a livré les vestiges d'une occupation commençant aux alentours du changement d'ère. Elle se poursuit avec l'installation le long d'un *decumanus* secondaire à l'époque augusto-tibérienne d'un entrepôt à *dolia*. Ce dernier connaît une restructuration interne à partir des années 50 apr. J.-C. avec la création d'espaces envisagés comme des boutiques qui perdurent jusqu'au milieu du III^e siècle. C'est dans l'une de ces boutiques qu'ont été mis au jour les trois *aurei* que nous présentons ici.

La monnaie la plus ancienne de l'ensemble est un *aureus* frappé sous le principat de Claude (figure 4) daté des années 44-45 (*RIC* I, 29 ; *BNCMER* II, 46)¹⁰. Il présente un diamètre de 18,5 mm pour un poids de 7,86 g.

D/ TI CLAVDIVS CAESAR AVG PM TR P IIII, Tête laurée de Claude à droite.
R/ PRAETOR – RECEPT, Claude debout à droite, en toge, serrant la main droite d'un soldat debout à gauche, portant de la main gauche un long bouclier ovale et une *aquila*.

Le portrait est soigné tant au niveau du traitement du visage, du cou et des détails de la chevelure. La tête est ceinte d'une couronne de laurier dont le nœud est visible, tout comme les lanières retombant sur la nuque.

Le revers présente un type à la légende PRAETOR – RECEPT, faisant référence à l'acceptation par le Sénat du choix de Claude comme Princeps par les Prétoriens, thème récurrent du monnayage du début du principat comme en témoignent également les monnaies au type IMPER RECEPT¹¹.

La deuxième monnaie de l'ensemble est un *aureus* de Néron (figure 5) frappé en 56-57 (*RIC* I, 11 ; *BNCMER* II, 18)¹². Il présente un diamètre de 19 mm pour un poids de 7,74 g.

9. BRUN 1999, p. 460.

10. Émission romaine selon le *RIC* I, lyonnaise selon le *BNCMER* II.

11. *BNCMER* II, 23 pour exemple.

12. Émission romaine selon le *RIC* I, lyonnaise selon le *BNCMER* II.

D/ NERO CAESAR AVG IMP, Tête de Néron à droite.
R/ PONTIF MAX TR P III PP, Couronne de chêne ; dans le champ EX SC.

Le droit présente le portrait d'un Néron jeune, glabre, dont le traitement des cheveux est soigné mais montrant une usure marquée sur le relief. Il correspond au type III dans la classification d'Hiesinger¹³. Au revers la couronne de chêne affiche un relief moindre sur sa branche gauche qui pourraient correspondre à une usure du coin de revers.

La troisième monnaie de l'ensemble est également un *aureus* de Néron (figure 6). Il s'agit d'une frappe romaine datée des années suivant la réforme monétaire de 64. (RIC I, 46 ; BNCMER II, 202-205)¹⁴. Il présente un diamètre de 19 mm pour un poids de 7,37 g.

D/ NERO – CAESAR, Tête laurée et barbue de Néron à droite.
R/ AVGVSTVS – GERMANICVS, Néron debout de face, radié, tenant une branche de la main droite et une victoire de la main gauche.

La frappe du droit est légèrement excentrée à droite. Le haut des lettres CAES est amputé et le cercle de grènetis qui entoure la légende n'est pas visible à cet endroit. Le portrait d'un Néron plus âgé, lauréat et portant un collier de barbe bénéficie d'un traitement raffiné et complexe de la chevelure, correspond au type V mis en évidence par Hiesinger¹⁵.

Au revers les lettres ICVS sont également amputées à cause de la frappe excentrée.



Figures 4-6 (© Fl. Grimaldi/Service Archéologie et Patrimoine de la ville de Fréjus ; agrandissement × 1,5).

13. HIESINGER 1975, p. 114.

14. RIC I, 64-65 (SUTHERLAND 1984, p. 153) ; BNCMER II, 64-66 (GIARD 1988, p. 141)

15. HIESINGER 1975, p. 120.

Constitution, enfouissement et dispersion de l'ensemble

Ces monnaies dispersées sur un sol de terre ne sont pas en position primaire. L'absence de creusement ou d'un contenant nous conforte dans cette idée. S'il existe une probabilité que nous soyons en présence d'un lot fragmentaire, si nous nous en tenons au fait, il faut envisager sa constitution postérieurement aux années 64-66, et potentiellement devant l'absence de monnaie postérieure au principat de Néron antérieurement à l'année 68 dans un but de thésaurisation ou de dissimulation.

La position de découverte est très probablement liée à un remaniement observé dans la pièce entre la fin du 1^{er} et le début du II^e siècle qui a hypothétiquement amputé une cache plus importante.

L'hypothèse de l'année des quatre empereurs

Au regard du *terminus* de constitution de l'ensemble il est un fait historique que nous ne pouvons ignorer à l'aune des différents éléments en notre possession. En effet, à la mort de Néron, débute une lutte de pouvoir entre les différents prétendants au principat et on trouve chez Tacite deux passages évoquant le rôle tenu par la cité de Forum *Iulii* au cours de cette guerre civile de 68-69.

Dans un premier passage¹⁶, il est fait mention de l'importance de Fréjus d'un point de vue stratégique. Dans le courant de l'année 69, les partisans de Vitellius menés par Fabius Valens doivent s'opposer à la menace des troupes et de la flotte d'Othon et décident de laisser des troupes dans le but de défendre la colonie afin qu'elle ne tombe pas aux mains de l'ennemi. Dans un second passage Tacite rapporte des événements de la fin de l'année 69¹⁷. Le caractère stratégique de la ville est à nouveau rappelé : elle est la « clé de cette mer ». La ville n'est plus à ce moment aux mains des Vitelliens mais occupée par les partisans de Vespasien. Valère Paulin, procureur de Gaule Narbonnaise pour le compte de Vespasien, natif de la cité de Forum *Iulii* y tient garnison.

Il n'est pas fait mention d'affrontements dans la ville, mais les combats font rage dans les environs et l'alternance de différentes factions à la tête de la province de Gaule Narbonnaise et de la cité de Fréjus est avérée.

Même si la prudence s'impose, l'hypothèse d'un enfouissement se produisant au cours de l'année 69 semble plausible. Les circonstances s'y prêtent. La ville est l'objet des convoitises et les factions rivales s'y succèdent amenant une insécurité importante. Il semble probable d'envisager à ce titre qu'un partisan d'un parti ou de l'autre ait voulu mettre à l'abri son pécule, attendant des jours meilleurs qui ne vinrent pas.

Éléments de comparaisons

Si nous avons vu que les découvertes d'*aurei* de Néron étaient particulièrement nombreuses, elles partagent dans la grande majorité des cas une caractéristique : il s'agit de trouvailles isolées. Leur présence au sein de lots monétaires sont plus rares et une similitude dans les *termini*, encore plus, quand il est possible de les fixer¹⁸.

16. Tacite, *Histoires*, II, 14.

17. Tacite, *Histoires*, III, 43.

18. À Saint Michel dans l'Hérault, un ensemble de sept *aurei* dont deux *aurei* de Néron découvert avant 1857 est répertorié (CALLU, LORJOT 1990, p. 165). Cependant faute de description des cinq autres *aurei* de l'ensemble, il nous est impossible d'en fixer le *terminus*.

Il semble que parmi ces ensembles, de gros trésors, tels Lentilly dans le Rhône, 200 *aurei*¹⁹, ou Szombathely-Herényi en Hongrie, 38 *aurei*²⁰, soient caractérisés par une sélection de monnaies toutes antérieures à la réforme monétaire de 64 et une volonté de retirer de la circulation des espèces de poids forts dans un but de thésaurisation.

Dans le Gard le « Trésor des vignes » découvert en 2013 composé de quatre *aurei*, est également antérieur à la réforme mais son étude est toujours en cours et il pourrait avoir été constitué « soit en réaction à la réforme monétaire, soit en réaction à la guerre civile »²¹.

Le seul trésor d'*aurei*, à notre connaissance, à présenter une datation contemporaine à la découverte de l'impasse Turcan a été découvert en Narbonnaise au cours du XVIII^e siècle. Le trésor de Rognes se composait de 84 *aurei* des principats d'Auguste, Tibère, Caligula et Néron retrouvés dans une caissette de plomb. Les effectifs néroniens (au type IVPPITER CVSTOS postérieur à 66) prédominent et clôturent la série, ce qui a amené Yves Burnand à émettre l'hypothèse d'une dissimulation à mettre « en relation avec les événements des années 68-69 et la peur qu'ils ont pu provoquer dans certaines régions de la Narbonnaise »²².

La regrettable disparition de ce trésor dès le milieu du XIX^e siècle fait de la découverte de l'impasse Turcan le seul ensemble d'*aurei* conservé à ce jour pouvant être lié aux événements de l'année des quatre empereurs en Gaule Narbonnaise.

Bibliographie

- AUBENAS 1886 : J.-A. AUBENAS, *Musée Municipal de Fréjus, Explication des Antiquités qu'il renferme*, Fréjus, 1886, 120 p.
- BLACKBURN, GRIERSON 1986 (= MEC vol. 1) : M. BLACKBURN, Ph. GRIERSON, *Medieval European Coinage, with a Catalogue of the Coins in the Fitzwilliam Museum, Cambridge, Vol. 1, The Early Middle Ages (5th-10th centuries)*, Cambridge, 1986, 704 p.
- BRUN 1999 : J.-P. BRUN *Le Var 83/1, Carte archéologique de la Gaule*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1999, 488 p.
- BURNAND 1975 : Y. BURNAND, Domitii Aqvenses, *Une famille de chevaliers romains de la région d'Aix-en-Provence*, *Revue archéologique de Narbonnaise*, Supplément 5, Paris, 1975, 306 p.
- CALLU, LORIOT 1980 : J.-P. CALLU, X. LORIOT, Trouvailles isolées de monnaies d'or en Gaule romaine, premières estimations, *BSFN*, 35-10, 1980, p. 781-784.
- CALLU, LORIOT 1990 : J.-P. CALLU, X. LORIOT, *L'or monnayé II. La dispersion des aurei en Gaule romaine sous l'Empire*, *Cahiers Ernest-Babelon*, n° 3, Juan-les-Pins, 1990, 568 p.
- CRAWFORD 1974 : M.-H. CRAWFORD, *Roman Republican Coinage*, London / New York, Cambridge University Press, 1974, 755 p.
- GAUCHER 2017 : G. GAUCHER, L'occupation antique d'un petit quartier urbain de Forum Iulii : Le site de l'impasse Turcan (Fréjus, Var), *Revue archéologique du Centre Archéologique du Var*, 2015-2016, 2017, p. 135-193.
- GAUCHER 2019 : G. GAUCHER, 552 avenue du Général Calliès (Fréjus, Var). *Rapport final d'opération de diagnostic archéologique*, Fréjus, 2019, 80 p.

19. LORIOT *et al.* 1987, p. 53.

20. TORBÁGYI 1993-1994.

21. Communication de Marie Laure le Brazidec qui étudie cet ensemble que je tiens à remercier pour ses renseignements et dans l'attente de sa publication.

22. BURNAND 1975, p. 168.

- GIARD 1988 (=BNCMER II) : J.-B. GIARD, *Catalogue des monnaies de l'Empire Romain II de Tibère à Néron*, Paris, Bibliothèque nationale, 1988, 183 p.
- HÉRON DE VILLESFOSSE 1904 : A. HÉRON DE VILLESFOSSE, Lecture d'un courrier accompagné de photographies de M. Bullock Hall, *BACTHS*, 1904, p. 107-109.
- HIESINGER 1975 : U. W. HIESINGER, The portraits of Nero, *AJA*, 79/2, 1975, p. 113-124.
- LAFAURIE, PILET-LEMIÈRE 2003 : J. LAFAURIE, J. PILET-LEMIÈRE, *Monnaies du haut Moyen Âge découvertes en France (Ve-VIII^e siècle)*, Cahiers Ernest-Babelon, n° 8, 2003, 462 p.
- LORRIOT *et al.* 1987 : X. LORRIOT, B. RÉMY, A. BUISSON, *Corpus des Trésors monétaires antiques de la France, t. V, Rhône 1*, Société française de Numismatique, Paris, 1987, 112 p.
- SUSPÈNE *et al.* 2016 : A. SUSPÈNE, J. CHAUSSERIE-LAPRÉE, M. RÉTIF, Un ensemble d'aurei (46-27 a.C.) mis au jour sur le site de Tholon lors des fouilles archéologiques du lycée Paul-Langevin à Martigues, *BSFN*, 71-03, 2016, p. 82-91.
- SUTHERLAND 1984 (= RIC I) : C. H. V. SUTHERLAND, *The Roman Imperial Coinage, Volume I revised edition, From 31 BC to AD 69*, Spink and Son, London, 1984, 352 p.
- TORBÁGYI 1993-1994 : M. TORBÁGYI, A Szombathely-herényi római aranyéremlelet (Der römische Münzfund von Szombathely-Herény), *Numizmatikai Közlöny*, XCII-XCIII, 1993-1994, p. 27-33.

Dominique HOLLARD*

Un billon lauré lyonnais de Florian (276), témoin de son *donativum* d'avènement

La connaissance des émissions de distributions impériales, en particulier celles des règnes de courte durée ou des ateliers à la production limitée, reste largement lacunaire. C'est entre autres le cas pour la *moneta* de Lyon, rouverte par Aurélien (270-275) en 274 apr. J.-C. après huit décennies d'inactivité. L'apparition, dans le trésor de Fontaine-la-Gaillarde (Yonne), d'un *aureus* lyonnais totalement inédit au nom d'Aurélien a récemment démontré l'existence d'une série lyonnaise de *donativum* passée inaperçue et prenant place très probablement au printemps 275¹.

La mort brutale d'Aurélien quelques mois plus tard, suivie par l'accession de Tacite (275-276) a été l'occasion de frapper en octobre 275 à l'atelier du confluent, un abondant *donativum* au nom du nouveau prince. La disparition prématurée de Tacite au début de l'été 276 conduit à son remplacement par le préfet du prétoire Florian, lui-même exécuté en août 276 à Tarse, par ses propres troupes qui se joignent au soulèvement militaire commandé par Probus (276-282)².

La brièveté du passage de Florian au sommet de l'État – environ deux mois – et son éloignement géographique des provinces occidentales, expliquent certaines particularités des émissions monétaires de Lyon pour cet éphémère souverain. On constate en effet d'une part, que le portrait de Florian dont aucune image officielle n'était disponible, n'est en réalité qu'un décalque de celui de son prédécesseur et, d'autre part, que des coins de revers utilisés durant le règne de Tacite ont été employés, associés à des effigies de Florian³.

* Département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF ; dominique.hollard@bnf.fr

1. GRICOURT *et al.* 2014, en particulier p. 201-207.

2. ESTIOT 2004, p. 35-36.

3. BASTIEN 1976, p. 48 ; ESTIOT 2004, p. 284, tableau de l'émission 2, note a.

La première émission lyonnaise au nom de Florian, plus restreinte que les deux suivantes⁴, se caractérise par l'absence de marque d'atelier ou d'officine. Pierre Bastien en déduit, par comparaison avec l'émission initiale du règne de Tacite, qu'il peut s'agir d'une émission destinée à un *donativum*, mais le savant souligne cependant : « Ce serait plus probant encore si nous connaissions des *aurei* du même type, mais jusqu'à présent aucune monnaie d'or de Florian n'a été signalée comme provenant de l'atelier de Lyon »⁵. Un point de vue repris par Sylviane Estiot qui considère que l'émission sans marque « faisait donc partie d'un *donativum*, dont le volet principal, l'émission d'or, ne nous est pas connu »⁶.

C'est précisément ce vide que vient en partie combler la frappe en bas billon présentée ici :

D/ IMP C FLORIANVS · P · F · AVG, buste lauré à droite, cuirassé et drapé du *paludamentum*, vu de trois quarts en avant.

R/ VIRTVS AVGVSTI, l'empereur en habit militaire debout à droite, la tête tournée à gauche, tenant de la main gauche une haste renversée et posant sa main droite sur un trophée à gauche, au pied duquel sont adossés deux captifs entravés.

Poids : 4,85 g ; diamètre : 22 mm ; axe des coins : 6 h (figure 1).

Cette monnaie, aussi inédite que remarquable, est conservée de longue date dans une collection particulière qui a fait récemment l'objet d'une expertise par un professionnel dans le cadre d'une succession. L'exemplaire, globalement bien préservé, a cependant subi à une époque indéterminée un nettoyage excessif qui a éliminé le saugeage superficiel qui recouvrait la surface, laquelle a repris, au fil du temps, une patine marron.

Ce billon lauré de poids lourd a nécessairement été produit avec des coins gravés en vue de frapper des *aurei*. La meilleure preuve en est qu'après cette frappe au nom de Florian, suffisamment limitée pour qu'aucun témoin en métal précieux ne nous en soit encore parvenu, le coin de revers a été réutilisé pour frapper certains des *aurei* de la 2^e émission lyonnaise de Probus. Il apparaît en effet que c'est le même outil qui a servi pour produire le type 160 de Bastien⁷, connu en 1976 par trois exemplaires (figures 3a-c)⁸ auxquels il convient d'ajouter un nouvel *aureus* présent dans le trésor de Fontaine-la-Gaillarde (figure 2)⁹ ainsi qu'un exemplaire passé successivement dans plusieurs ventes numismatiques (figure 4)¹⁰.

4. Le site en ligne du MER-RIC (www.ric.mom.fr) comptabilise 55 exemplaires pour la première émission de Lyon, contre 156 ex. pour la 2^e émission et 188 ex. pour la 3^e, soit respectivement 13,8 %, 39,1 % et 47,1 %.

5. BASTIEN 1976, p. 45.

6. ESTIOT 2004, p. 59.

7. BASTIEN 1976, p. 51, 173 ; pl. XVIII.

8. BASTIEN 1976, p. 51, les trois exemplaires (B. 160a-B. 160c) des mêmes coins et également des mêmes coins que Fontaine-la-Gaillarde.

9. Poids : 5,50 g ; diamètre, max.-min. : 20,7-20,0 mm ; axe des coins : 7 h.

10. Cet *aureus* d'un poids de 4,73 g pour un diamètre de 22 mm et un axe des coins orienté à 7 h figure dans la vente Numismatica Ars Classica 25, du 25/06/2003, n° 565 = vente Chaponnière & Firmenich 8, du 05/07/2017, n° 66 = vente Roma Numismatics Ltd XVI, du 26/09/2018, n° 785.



Figure 1



Figure 2

Figure 3a

Figure 3b

Figure 3c

Figure 4



Figure 5

Figure 6

Figure 7

Figure 8

Figure 9

Cette connexion démontre qu'il convient d'interpréter ce type au trophée et captifs, non en fonction du règne de Probus mais en relation avec ses prédécesseurs immédiats, comme l'a déjà souligné P. Bastien. En effet, la série des *aurei* de la 2^e émission lyonnaise de Probus comprend une VICTORIA GOTHIC (cat. Bastien 159, figure 8). Or, selon le savant, « on ne connaît pas de victoire gothique de Probus, bien que le titre de *Guththicus* lui soit accordé sur une inscription de 277 (...). L'émission d'or de Lyon ne peut que suivre de très peu l'annonce de la mort de Florien et ainsi la « victoire gothique » devrait avoir eu lieu en fin octobre ou début novembre 276. Ce que nous savons de la marche de l'armée impériale contredit cette hypothèse (...). Tacite avait été nommé *Gothicus maximus* (...) et avait émis des *aurei* R/ VICTORIA GOTHICA COS II à Ticinum et des *antoniniani* R/ VICTORIA GOTTHI à Ticinum et Serdica. Il est possible qu'au début du monnayage de Probus à Lyon, une méprise se soit produite et qu'on ait attribué au nouvel empereur un titre qui revenait à Tacite »¹¹.

La monnaie publiée ici accrédite cette interprétation, qui demande cependant à être précisée et nuancée. La célébration d'une victoire gothique – implicite dans le revers au trophée – avait d'évidence été initialement prévue à Lyon pour Tacite, pour lequel ont été produits des *aurei* à Serdica (VICTORIA GOTTHICA // COS II, figure 5)¹². Son décès inattendu en a décidé autrement : c'est son principal lieutenant et successeur, Florien qui en a bénéficié sur la série de distribution frappée à l'atelier gaulois. Peut-on pour autant parler de méprise ? Dans le cas de Florien, sa participation directe à la campagne contre les Goths et sa reconnaissance par le Sénat à Rome (Zonaras, 12, 29) font de lui un légitime triomphateur de substitution. C'est ce dont témoignent éloquentement un spectaculaire *aureus* de Serdica au revers VICTORIA GOTTHICA // S C (figure 6)¹³, ainsi qu'un autre frappé à Cyzique avec la graphie fautive VICTORIA GHOTTICA (figure 7)¹⁴.

Ceci étant posé, l'attribution d'une victoire gothique à Probus semble néanmoins indéniable. L'empereur illyrien passa en effet les premiers mois de son règne sur le continent asiatique, terminant la guerre contre les Goths et obtenant un titre dont atteste l'inscription de Veleia¹⁵. Le remploi du coin lyonnais célébrant la *Virtus* victorieuse du souverain, conçu pour Tacite puis utilisé pour Florien, était donc tout à fait à propos dans son cas et ne peut être assimilé à une erreur.

Par ailleurs, ce billon lauré lyonnais, outre qu'il confirme l'existence de monnaies d'or destinées à une distribution de Florien *in absentia*, conduit à présumer que d'autres revers qui sont logiquement associés, chez Probus, au type VIRTVS AVGVSTI, ont pu – et même dû – être frappés pour le *donativum* précédent. C'est en premier lieu le cas de la VICTORIA GOTHIC attribuée à Probus (B 159) (figure 8), dont la présence chez Florien à Lyon ne ferait qu'accompagner les frappes similaires de Cyzique et de

11. BASTIEN 1976, p. 51.

12. ESTIOT 1999, p. 356 et 418, nos 92-94 (pl. VIII) ; ESTIOT 2004, p. 406 et pl. 96, n° 458. Exemplaire illustré : ESTIOT 1999, n° 94a.

13. ESTIOT 1999, p. 361 et 425, n° 9 (pl. XI) ; ESTIOT 2004, p. 408 et pl. 100, n° 545. Exemplaire illustré, vente *Numismatica Ars Classica*, vente 64, 17/05/2012, n° 1269, 4,06 g.

14. ESTIOT 1999, p. 362 et 427, n° 18 (pl. XII) ; ESTIOT 2004, p. 429 et pl. 100, n° 555. Exemplaire illustré : ESTIOT 1999, n° 18a.

15. CIL XI, 1178b, ILS 594.

Serdica. Par ailleurs, un second *aureus* du premier *donativum* lyonnais de Probus est étroitement apparenté au *VIRTVS AVGVSTI*. Il s'agit de l'*HERCVLI ROMANO AVG* (B 157) où Hercule remplace l'empereur en posant la main sur un trophée sans captifs.

Enfin, au moins un autre revers possible pour des monnaies d'or lyonnaises de Florian est suggéré par les *aureliani* du *donativum* d'avènement. En effet, le type le plus rare sur le billon lyonnais sans marque est celui célébrant l'*AETERNITAS AVG* (B 130) qui associe Florian en tenue militaire à Hercule qui le couronne (figure 9)¹⁶. Or cette image et la légende associée, sont en réalité copiées sur un *aureus* de Postume frappé en 261¹⁷, un modèle très rare et spécifique qui renforce la vraisemblance d'une frappe en or de cette scène lors de sa reprise à Lyon en 276. Ce sont ainsi plusieurs *aurei* et billons laurés de Florian dont il paraît désormais légitime d'espérer la découverte à plus ou moins brève échéance.

Bibliographie

- BASTIEN 1976 : P. BASTIEN, *Le monnayage de l'atelier de Lyon. De la réouverture de l'atelier par Aurélien à la mort de Carin (fin 274 - mi-285)*, Wetteren, 1976.
- ESTIOT 1999 : S. ESTIOT, L'or romain entre crise et restitution, 270-276 apr. J.-C. II. Tacite et Florian, *JS*, n° 2, 1999, p. 335-447.
- ESTIOT 2004 : S. ESTIOT, *Bibliothèque nationale. Monnaies de l'Empire romain. XII.1. D'Aurélien à Florian*, Paris/Strasbourg, 2004, 2 vol.
- GRICOURT *et al.* 2014 : D. GRICOURT, D. HOLLARD, M. BLET-LEMARQUAND, *Donativa*, thésaurisation et corpus monétaire : à propos d'*aurei* lyonnais inédits (275-281) du trésor de Fontaine-la-Gaillarde, *RN*, 171, 2014, p. 195-219.
- SCHULTE 1983 : B. SCHULTE, *Die Goldprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus*, Aarau/Frankfurt am Main-Salzburg, 1983.

Christian CHARLET*, René WACK**

Un douzain de la principauté lorraine de Phalsbourg et Lixheim au millésime 1634 inédit¹

Les monnaies de la princesse Henriette de Lorraine-Vaudémont, princesse souveraine de Phalsbourg et Lixheim (1621/1629-1660) sont toutes rares, voire très rares lorsqu'il ne s'agit pas des doubles tournois de cuivre mais des pièces d'argent et de billon. Le douzain de billon, impunément et outrageusement imité du douzain royal français, monnaie populaire répandue, est dans ce cas.

16. Connu par seulement deux exemplaires sur le site en ligne du MER-RIC. L'exemplaire illustré est celui de la vente CNG 58, 19/09/2001, n° 1131, 3,90 g.
17. BASTIEN 1976, p. 48. Pour le type d'origine voir SCHULTE 1983, n° 8.

* Membre titulaire de la SFN, Historien de la Ville de Paris.

** Membre titulaire de la SFN ; re.wa@orange.fr

1. Nous remercions vivement la maison Godot et Fils qui nous a signalé et procuré ce douzain inédit de 1634.

Rappelons brièvement les circonstances dans lesquelles furent frappées ces monnaies en 1633 et 1634. Après Duby qui en répertoria quelques-unes en 1790, elles furent étudiées de manière plus détaillée par Anatole de Barthélémy en 1846 dans un des premiers numéros de la *Revue Numismatique* créée dix ans plus tôt. De nos jours Dominique Flon en donna une nouvelle synthèse en 2002 qui dispense de consulter l'ouvrage de Poey d'Avant (1862) plus préoccupé à critiquer Barthélémy que de faire œuvre scientifique². Enfin nous renvoyons le lecteur à nos récentes publications de 2013 et 2016 dans le *BSFN* et la *RN*³.

Fille du duc François de Lorraine-Vaudémont (1572-1632) qui régna quelques heures sur le duché de Lorraine en 1625 sous le nom de François II, Henriette de Lorraine-Vaudémont (1605-1660) était la sœur du duc de Lorraine Charles IV (1604-1675) qui régna sur les duchés de Lorraine et de Bar ; d'abord en 1624-1625 conjointement avec sa première épouse, la duchesse Nicole sa cousine germaine, puis seul de 1625 à 1633 et de 1662 à 1670, règne interrompu par deux occupations françaises.

En même temps que Charles IV épousait Nicole en mai 1621, Henriette épousait de son côté le baron Louis d'Ancerville, fils naturel du cardinal de Guise assassiné à Blois en 1588 et favori du duc Henri II, père de Nicole. À cette occasion le duc Henri II donna aux époux la terre souveraine de Phalsbourg à laquelle il ajouta Lixheim en 1623. Louis d'Ancerville, appelé dès lors alternativement « prince de Phalsbourg » ou « prince de Lixheim », se montra un brillant général dans l'armée impériale durant la guerre de Trente Ans. En récompense l'empereur réunit en 1629 les deux territoires de Phalsbourg et de Lixheim et les érigea en une seule principauté souveraine d'empire. En outre il attribua au couple le droit de battre monnaie.

Constamment à la guerre, le prince de Lixheim ne mit pas en œuvre ce droit de monnayage avant sa mort survenue à Munich en décembre 1631. En revanche sa veuve l'exerça lorsque l'armée française conduite par Louis XIII, envahit la Lorraine ducale et s'empara de Nancy, empêchant Charles IV de battre monnaie et l'obligeant à s'enfuir à l'étranger en terres d'empire ou du roi d'Espagne. Henriette organisa alors la résistance contre l'occupation française et battit monnaie en 1633 et au début de 1634 avant d'être obligée de s'enfuir à son tour le 30 avril 1634⁴.

La plupart des monnaies retrouvées montrent le millésime 1633. Au millésime 1634 on ne connaissait jusqu'à présent que des doubles tournois, plus rares que ceux de 1633, ainsi qu'une pièce en argent, apparemment unique, conservée au Cabinet des Médailles en provenance de l'ancienne collection royale et un teston de type lorrain, dessiné chez Dom Calmet et Duby mais non retrouvé à ce jour. Quant au douzain de billon, imité du douzain français, tous les rares exemplaires connus montraient jusqu'à présent le millésime 1633. L'absence de douzain au millésime 1634 nous paraissait normale puisque cette pièce avait été décriée par la Cour des Monnaies de Paris dans un arrêt rendu le 19 septembre 1633 avec interdiction de faire circuler en France cette pièce imitée indésirable⁵. Ce décri et cette interdiction auraient normalement dû arrêter la fabrication de ce douzain.

2. DUBY 1790 ; BARTHÉLÉMY 1846 ; POEY D'AVANT 1862 ; FLON 2002.

3. CHARLET, WACK 2013 ; CHARLET 2016.

4. CHARLET, WACK 2013 ; CHARLET 2016.

5. CHARLET 2016, p. 521-522.

Or l'apparition d'un douzain, au millésime 1634, inédit et pour le moment unique, remet en cause ce raisonnement logique. Henriette a donc continué à frapper cette espère fort lucrative⁶ après le décri. L'exemplaire que nous vous présentons (figure 1), sur lequel le millésime 1634 est parfaitement visible, semble avoir été frappé au marteau, vu l'irrégularité du flan, alors que tous les exemplaires connus au millésime 1633 (figure 2) ont été frappés mécaniquement avec une rotondité parfaite, ainsi que les doubles tournois. La description de ce douzain est la suivante :

- D/ Croix de Lorraine HENR • A • LOTH • PRIN • PHAL • ET • LIX (écu semé de 3 lis entiers et de 3 demi-lis, surmonté d'une couronne ducale avec la date 16-34 et accosté de 2 H), légende à 12 h.
- R/ • SIT • NOMEN • DOMINI • BENEDICTVM (croix échancrée cantonnée de 2 couronnes et de 2 lis, lis en contremarque sur le lis du troisième canton) ; légende à 12 h.
- Poids : 1,96 g, diamètre 23,5 mm, coll. privée.



Figure 1 - Douzain au millésime 1634
(agrandissement $\times 1,5$).

Ce douzain avec son absence de rotondité et ses éclats de flan ne semble pas avoir été frappé à l'atelier monétaire de Lixheim où la frappe se faisait au balancier. On doit alors s'interroger sur le lieu de fabrication de ce douzain.

La comparaison avec un douzain de l'année 1633 ne laisse aucun doute sur la différence de technique de frappe, bien que les coins utilisés soient identiques hormis la date, l'inversion du cantonnement de la croix du revers et la contremarque (lis) apposée en 1640.

- D/ Croix de Lorraine HENR • A • LOTH • PRIN • PHAL • E(T • L)IX (écu semé de 3 lis entiers et de 3 demi-lis, surmonté d'une couronne ducale avec la date 16-33 et accosté de 2 H), légende à 12 h.
- R/ • SIT • NOMEN • DOMINI • BENEDICTVM (croix échancrée cantonnée de 2 lis et de 2 couronnes) légende à 12 h
- Poids : 1,71 g, diamètre : 22 mm, coll. privée.

6. Frappés à des millions d'exemplaires, les douzains contrefaits circulaient non seulement à l'unité mais également en sacs parmi les marchands qui les écoulaient. La Cour des Monnaies dut prohiber cette pratique.



Figure 2 - Douzain au millésime 1633
(agrandissement $\times 1,5$).

Par ailleurs la preuve est apportée que ce douzain a bien circulé en France. Il montre en effet sur l'écu aux armes de France contrefaites, une contremarque en forme de lis. Cette contremarque fut imposée sur tous les anciens douzains royaux par une ordonnance monétaire royale du 15 juin 1640⁷. Cette ordonnance, en même temps qu'elle imposait la contremarque, portait la valeur des anciens douzains ou sols de 12 à 15 deniers. Ainsi notre douzain daté 1634 de Phalsbourg et Lixheim a-t-il circulé en France sous deux valeurs : d'abord de 1634 à 1640 pour la valeur de 12 deniers, puis, bénéficiant de la contremarque prescrite en juin 1640, a-t-il vu sa vie prolongée en France, pour une durée indéterminée, avec une valeur de 15 deniers⁸. Comme pour les frappes illégales des douzains par les protestants nous constatons que toutes les monnaies circulant en France ont été apportées dans les ateliers monétaires pour être contremarquées et qu'à cette occasion aucun contrôle n'était effectué et même les monnaies illégales ou décriées retrouvaient une légitimité inespérée⁹.

L'existence de ce douzain inédit de 1634 traduit bien la volonté de la princesse Henriette de s'opposer au roi de France comme elle l'entendait. Elle fit de même avec les doubles tournois au millésime de 1634, également décriés, en rajoutant un lambel au-dessus d'un champ fleurdelisé, imitant par là les doubles tournois des Dombes frappés par Gaston d'Orléans, son beau-frère. Le douzain de 1634 est resté identique à ceux créés en 1633, avec la double réserve que nous avons exprimée plus haut à propos du procédé et du lieu exact de fabrication¹⁰.

7. Citée par DUPLESSY 1989, p. 211, n° 1343.

8. Cette augmentation de valeur a conduit J. Duplessy à appeler arbitrairement cette pièce « quinzain » (DUPLESSY 1989, p. 211, n° 1344) alors que tous les textes officiels de l'époque l'appellent systématiquement et sans aucune exception « sol de 15 deniers », le douzain étant aussi appelé sol. Dans la numismatique royale, le terme « quinzain » fut réservé au quinzain d'or, créé en 1719 sous Louis XV mais qui ne fut jamais frappé : voir LAFURIE 1974, p. 503 et CHARLET 1996, p. LXIX-LXX et 63-68.

9. Ce douzain est le premier douzain de Phalsbourg et Lixheim que nous rencontrons contremarqué.

10. On connaît d'autres douzains d'imitation de la même époque, ceux des protestants rebelles contre Louis XIII frappés à Montpellier, Nîmes et Montauban (WACK 2019, p. 197-204) ou ceux de grands seigneurs tels que le duc de Nevers, prince d'Arches ou de la princesse de Conti souveraine de Château-Regnault (CHARLET, KIND 2015, p. 121-126)

ANNEXE



Arrêt de la Cour des monnaies du 19 septembre 1633 portant décri des monnaies de bas billon et de cuivre en forme de sols et doubles de France, sous le nom de la princesse de Phalsbourg, l'empreinte desquelles monnaies est au bas dudit arrêt.

*Bibliothèque du Cabinet des médailles de la BnF,
Collection Morel-Fatio n° 226*

ARREST
DE LA COUR
DES MONNOYES.

Portant décri des monnoyes de bas billon & cuivre en forme de sols & doubles de France, sous le nom de la Princesse de Phalcebourg, l'empreinte desquelles monnoyes est au bas dudit Arrest.


no 167 19. septembre 1633.



A PARIS,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY Imprimeur ordinaire du Roy és Monnoyes, rue Saint Jacques, aux Cicognes.

M. DC. XXXIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

3



Extrait des Registres de la Cour des Monnoyes.

SVR ce que le Procureur general du Roy a remonstré à la Cour, qu'en cette ville de Paris commencent d'estre exposées en paiement pour & au lieu de douzains certaines monnoyes de bas billon, fabriquées en la presente année sur la frontiere de Lorraine dans la ville & Principauté de Lixfin, sous le nom & autorité de la Dame Princesse de Phalcebourg, lesquelles mon-

A ij

Figure 3 - Extrait de l'arrêt de la Cour des Monnaies du 19 septembre 1633, p. 1.



Figure 4 - Extrait de l'arrêt de la Cour des Monnaies du 19 septembre 1633, p. 13.

Bibliographie

- BARTHÉLÉMY 1846 : A. de BARTHÉLÉMY, Notice sur les monnaies frappées à Lixheim-la-ville par Henriette de Lorraine-Vaudémont, princesse de Phalsbourg, RN, 1846, p. 184-193 et pl. XI.
- CHARLET 1996 : Chr. CHARLET, *Documents officiels pour servir à l'étude des monnaies du règne de Louis XV*, Paris, 1996.
- CHARLET 2016 : Chr. CHARLET, Les monnaies de Phalsbourg et Lixheim conservés à la BnF : un héritage de la collection royale, RN, 173, 2016, p. 499-524.
- CHARLET, KIND 2015 : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Quarts d'écus et douzains de Château-Regnault, douzain inédit de Charleville, datés par les archives, BSFN, 70-05, 2015, p. 121-126.
- CHARLET, WACK 2013 : Chr. CHARLET, R. WACK, Gros lorrain à l'alérion de Phalsbourg et Lixheim et imitations du gros lorrain à l'alérion au XVII^e siècle, BSFN, 68-09, 2013, p. 273-279.
- DUBY 1790 : P. A. TOBIESEN DUBY, *Traité des monnoies des barons et prélats de France*, Paris, 1790.
- DUPLESSY 1989 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, 2 vol., Paris / Maastricht, 1988-1999, tome II (1989).
- FLOU 2002 : D. FLOU, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois-Évêchés*, 3 vol., Nancy 2002.
- LAFURIE 1974 : J. LAFURIE, « Les monnaies sous le règne de Louis XV », Catalogue de l'exposition, *Louis XV un moment de perfection de l'art français*, Hôtel de la Monnaie, Paris, 1974, p. 473-519.
- POEY D'AVANT 1862 : F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, 3 vol., Paris, 1858-1862, tome III (1862).
- WACK 2019 : R. WACK, Les monnaies illégales des protestants du Languedoc sous Louis XIII, BSFN, 74-06, 2019, p. 197-204.

CORRESPONDANCE

Thibault CARDON*, Martine CREUSY**, Richard PROT***

Arnold IV comte de Chiny (1299-1310) :

le double parisis pour Neufchâteau retrouvé

La monnaie présentée dans cet article n'est pas tout à fait inédite puisqu'un dessin d'un exemplaire proche en a été publié par Joachim Lelewel en 1835¹. Le dessin en est toutefois inexact (figure 1), mais cela n'empêche pas l'auteur de faire le lien avec le Neufchâteau possédé par « Arnold de Looz », sans pour autant garantir cette attribution. L'identification en a donc été difficile, et la monnaie n'a depuis jamais été revue. Ceci explique qu'elle n'ait pas toujours été reprise par les auteurs ultérieurs² malgré une intuition juste de J. Lelewel concernant son attribution. Mais c'est sans doute Raymond Serrure qui, en 1894, en présente le meilleur commentaire : « Je présume que les lettres confuses du champ sont C-A/TRO, terminant la légende circulaire, de manière à donner le nom de Neufchâteau : *moneta novocatro*. Il faut, pour se prononcer définitivement sur cette pièce, attendre la découverte d'un nouvel exemplaire »³.

On retrouve de nouveau cette monnaie, toujours connue par l'unique dessin publié par J. Lelewel, dans l'ouvrage de Edouard Bernays et Jules Vannérus⁴ avec une attribution au comté de Chiny. Étudiant de près le cas de la seigneurie de Neufchâteau, ces derniers proposent quelques éléments chronologiques. La seigneurie de Neufchâteau est encore aux mains d'un Thibaut de Mellier le 29 avril 1301, et elle est déjà en possession d'Arnould IV, comte de Chiny, le 22 février 1304. À une date indéterminée, Arnould IV, toujours comte, cède ensuite ce fief à son fils cadet, également prénommé Arnould, qui décède le 29 novembre 1313. Arnould IV, comte de Chiny, a donc été en possession de la seigneurie de Neufchâteau de 1301/1304 à 1304/1313. Ce double parisis apparaît enfin dans le corpus de James Roberts, avec cette fois une attribution à Arnould IV en tant que comte de Looz⁵. Nous considérons toutefois que l'attribution proposée par Raymond Serrure et reprise par E. Bernays et J. Vannérus est correcte.

Ce nouvel exemplaire, car il semble bien s'agir d'un exemplaire différent, mérite donc pleinement une publication. Ce double parisis est issu d'une ancienne collection de la région lyonnaise. Il peut être décrit ainsi (figure 2) :

* Chargé de recherche, CRAHAM UMR 6273 (CNRS / Université de Caen Normandie) ; thibault.cardon@unicaen.fr.

** Numismate professionnelle.

*** Membre de la SFN, auditeur du séminaire de numismatique médiévale de l'EPHE.

1. LELEWEL 1835, p. 253, pl. XX, n° 51.

2. Cette monnaie est absente de l'ouvrage pourtant très complet de Raymond Weiller sur le monnayage du Luxembourg (WEILLER 1977, p. 172-175) ainsi que du catalogue d'Hugo Vanhoudt (VANHOUDT 2007, p. 105).

3. SERRURE 1894, p. 6-7.

4. BERNAYS, VANNÉRUS 1910, p. 440-468, en particulier « Atelier de Neufchâteau », p. 464-466, pl. XXV, 11. Les informations parues dans le complément de 1934 (BERNAYS, VANNÉRUS 1934, p. 162-163) n'apportent rien de déterminant pour cette monnaie.

5. ROBERTS 1996, n° 7406.



Figures 1-2 - Exempleaire publié par J. Lelewel puis E. Bernays et J. Vannérus et nouvel exempleaire (Coll. privée. Cliché M. Creusy ; agrandissement × 1,3).

Comté de Chiny, Arnould IV (1299-1310), double parisis au type CAS/TRO, 2^e ém.
D/ +ARNVLVS COMES II, croix feuillue.

R/ +MONETA · NOVO ·, CAS/TRO en deux lignes sous une pseudo fleur-de-lys, un besant au-dessous.

Billon ; 0,93 g ; 21 mm ; U1 ; C1.

Mis à part quelques approximations dans le dessin du type de l'avers, et une variante de légende en finale du revers, cette monnaie est très proche de l'exempleaire publié par J. Lelewel.

La variante de légende en finale du revers est l'élément le plus étonnant de cette composition. Le II qui suit ARNVLDVS COMES n'est pas là pour simuler la légende du prototype comme cela s'observe couramment sur les imitations. Il ne semble pas non plus qu'il s'agisse d'un numéro d'ordre de règne, et ce pour trois raisons : cette pratique est légèrement plus tardive, le numéro d'ordre arrive après le nom et non après le titre, et enfin la monnaie est attribuable à Arnould IV, pas Arnould II. En l'absence d'autre explication, il faut probablement voir là une simple volonté de compléter la légende pour ne pas laisser un blanc.

Ce nouvel exempleaire permet enfin de confirmer la présence d'un besant sous le motif du droit, déjà visible sur l'exempleaire dessiné par J. Lelewel, et donc de rapprocher cette imitation des frappes du roi de France Philippe IV, attribuées à l'émission de 1303-1305⁶.

La confirmation de l'existence de cette monnaie, frappée à Neufchâteau (Belgique, province du Luxembourg) pour le comté de Chiny, doit être mise en lien avec une découverte récente faite dans le château de cette commune. De 2000 à 2011, le Service de l'Archéologie (Direction de Luxembourg, MRW) a effectué sous la direction de Denis Henrotay plusieurs campagnes de fouilles archéologiques visant à mettre au jour puis restaurer les vestiges de la courtine et des tours du château. En 2006, une petite surface située à l'intérieur de l'enceinte castrale a été dégagée. Une épaisse couche charbonneuse contenait ce qui s'apparente aux restes d'un atelier monétaire : creusets de dimensions variées contenant des résidus cuivreux, languettes de cuivre

6. LAFaurIE 1951, n° 232a ; DUPLESSY 1999, n° 227B.

coulées, flans non monnayés. Les flans complets mesurent, d'après la photo publiée, 16 à 20 mm environ⁷. Peu de temps après, et à proximité immédiate de ce premier ensemble, c'est un coin monétaire en fer qui a été mis au jour en lien avec des structures maçonnées médiévales. Ce coin monétaire est malheureusement illisible du fait de la corrosion⁸, et ses dimensions ne sont pas précisées⁹. En l'absence de précisions concernant le coin monétaire, seul le diamètre des flans et leur métal est exploitable. En l'occurrence, rien ne s'oppose à ce qu'il s'agisse bien de flans, et peut-être d'un coin, prévus pour la frappe du double parisis d'Arnould IV (1299-1310), seule espèce actuellement connue pour cet atelier.

Bibliographie

- BERNAYS, VANNÉRUS 1910 : E. BERNAYS, J. VANNÉRUS, *Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs – abbaye d'Echternach, comté de Chiny, seigneuries de Moiry, de Schönecken et de Saint-Vith, comté de Salm en Ardenne, seigneurie d'Orchimont, terre franche de Cugnon*, Mémoires de l'académie royale de Belgique, Deuxième série, tome V, 1910.
- BERNAYS, VANNÉRUS 1934 : E. BERNAYS, J. VANNÉRUS, *Complément à Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs – abbaye d'Echternach, comté de Chiny, seigneuries de Moiry, de Schönecken et de Saint-Vith, comté de Salm en Ardenne, seigneurie d'Orchimont, terre franche de Cugnon*, Mémoires de l'académie royale de Belgique, Deuxième série, tome X, 1934.
- DUPLESSY 1999 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, Paris, 1999, 2 vol.
- HENROTAY 2008 : D. HENROTAY, Neufchâteau/Neufchâteau : place du château, découverte d'un atelier de monnayage médiéval, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 15, p. 180.
- HENROTAY 2012 : D. HENROTAY, Neufchâteau/Neufchâteau : place du château, découverte d'un bâtiment médiéval, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 19, p. 202-203.
- LAFaurIE 1951 : J. Lafaurie, *Les monnaies des rois de France, Hugues Capet à Louis XII*, Paris/Bâle, 1951.
- LELEWEL 1835 : J. LELEWEL, *Numismatique du Moyen Âge, considérée sous le rapport du type*, Paris, 1835, 3 vol.
- ROBERTS 1996 : J. N. ROBERTS, *The Silver Coins of Medieval France (476-1610 AD)*, New York, 1996.
- SERRURE 1893 : R. SERRURE, Numismatique de l'ancien comté de Chiny (Ardennes), *Bulletin mensuel de numismatique*, t. II, 1893, p. 1-13.
- VANHOUDT 2007 : H. VANHOUDT, *Atlas der munten van België, van de Kelten tot heden*, Drie Boompjes, 2007.
- WEILLER 1977 : R. WEILLER, *Les monnaies luxembourgeoises*, Publications d'histoire de l'Art et d'archéologie de l'Université Catholique de Louvain, IX, Numismatica lovaniensia 2, Louvain-la-Neuve, 1977.

7. HENROTAY 2008.

8. Nous tenons à remercier Denis Henrotay, responsable des fouilles archéologiques, pour cette précision.

9. HENROTAY 2012.

COMPTE RENDU

DE LA SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2019

Présidence : M^{me} Catherine Grandjean, présidente de la SFN.

Membres présents : M^{mes} et MM. M. Amandry, J. Artru, S. Berger, M. Bompaire, Fr. Boursier, L. Calmels, Chr. Charlet, O. Charlet, J. Dharmadhikari, J. Françoise, J.-P. Garnier, G. Gautier, Fl. Grimaldi, P.-O. Hochard, D. Hollard, A. Hostein, Y. Jézéquel, Ph. Lafolie, C. Morrisson, S. Nieto-Pelletier, Ph. Regouby, A. Ronde, L. Schmitt, B. Turmel, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Membres excusés : M^{mes} et MM. P. Bourrieau, J. Jambu, M.-L. Le Brazidec, Ph. Mathieu, J. Meissonnier, Cl. Pinault, Ph. Schiesser, A. Suspène.

BSFN

Le procès-verbal de la séance de septembre (74-07) est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

Élections

Les deux candidatures présentées à la séance d'octobre sont soumises au vote de l'assemblée : MM. Charles Leconte et Georges Sion sont chacun leur tour élus membre correspondant à l'unanimité.

Candidatures

Trois nouvelles candidatures sont présentées à l'assemblée :

- M. Jean-Christophe Bertrand, de Marcoussis (Essonne), parrainée par MM. Laurent Schmitt et Olivier Charlet ;
- M. Laurent Barnaud, de Paris (Seine), parrainée par MM. Christian Charlet et Arnaud Clairand ;
- M. Raphaël Wedam, de Velden am Wörthersee (Autriche), parrainée par M. Jérôme Jambu et M^{me} Frédérique Duyrat.

Annonces

La présidente annonce au préalable que lors de la prochaine séance ordinaire de la SFN qui se tiendra le samedi 7 décembre, à la BnF – site Richelieu, sera remis le jeton de vermeil 2019 de la SFN à M^{me} Helen Wang, du British Museum.

Elle rappelle ensuite que **les nouveaux tarifs de la SFN, votés lors de l'Assemblée générale ordinaire de mars 2019, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020**. Ils sont disponibles sur la page d'accueil du site Internet de notre Société.

M. Christian Charlet évoque le programme des Cinquièmes Rencontres de numismatique asiatique (Thème : « Les monnaies asiatiques dans les collections publiques françaises »), à la Monnaie de Paris.

Il fait circuler un exemplaire de la monnaie de collection offerte par S.A.S le prince Albert II de Monaco au département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF ; un autre exemplaire a été remis en mains propres à M^{me} Frédérique Duyrat, son directeur. Il s'agit d'une pièce de 2 euros commémorative, frappée en qualité "belle épreuve", évoquant le bicentenaire de l'avènement du prince Honoré V de Monaco en 1819.



Depuis 2008, à la suite de la participation du Cabinet des Médailles aux expositions numismatiques internationales organisées au Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco (2008, 2012, 2015), un don similaire du prince souverain de Monaco est effectué chaque année au profit du Cabinet des Médailles.

M. René Wack dresse enfin le bilan du 70^e Salon numismatique qui s'est tenu au palais Brongniart le 19 octobre dernier et où la SFN disposait d'une table.

Publications

La présidente fait circuler les périodiques reçus dernièrement :

- *Numismatisches NachrichtenBlatt*, 11/2019 ;
- *Svensk Numismatisk Tidskrift*, 6 (octobre 2019).

Elle fait circuler les publications suivantes :

- J. Labrot, Les jetons médiévaux de Nuremberg, *Moyen Âge*, 118, août-septembre-octobre 2019, p. 82-89 ;
- J.-Cl. Richard Ralite, Gisèle Gentric, *Les monnaies de l'oppidum d'Ensérune. Catalogue des monnaies d'Ensérune*, Cahier n° XXXV de la Société archéologique, scientifique et littéraire – ancienne Académie des Belles-Lettres et sciences de Béziers, Béziers, 2019.

Communications

MM. Pierre-Olivier Hochard avec Jérémy Artru, Dominique Hollar, Florian Grimaldi et Christian Charlet avec René Wack présentent respectivement leur communication. À l'issue de celles-ci, la présidente remercie les orateurs, donne rendez-vous à l'assemblée pour la prochaine séance ordinaire (samedi 7 décembre 2019), puis déclare la séance close.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



TARIFS POUR 2019

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justificatif)	2 €

Droit de première inscription 8 €

Abonnement au *BSFN*

Membres de la SFN

France	28 €
Étranger	34 €

Non membres de la SFN

France	40 €
Étranger	45 €

Vente au numéro 5 €

Changement d'adresse 1,50 €

Compte bancaire BRED Paris Bourse
Code BIC BRED FRPPXX
N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0520 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
<http://www.sfnnumismatique.org> | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet

